

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2852

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

Rédiger ainsi de début de l'alinéa 9 :

« En matière de recherche, d'innovation et de transfert, l'État soutiendra la mise en œuvre de plans prioritaires pluriannuels de transition agroécologique et climatique et de souveraineté. Ces plans auront pour objectifs, dans le cadre de démarches associant les acteurs de la recherche, de l'innovation, du conseil, de la formation et du développement agricole et rural, d'élaborer des solutions... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à ajouter la planification en matière de recherche, d'innovation et de transfert en faveur des transitions agroécologique et climatique et de souveraineté par l'introduction de plans prioritaires pluriannuels.

Le présent amendement a été travaillé avec le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public - Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).